

JOURNAL DE SEPTEMBRE 2023

GT du 7 juillet 2023 : Sécurité des agents :

Un groupe de travail sur la sécurité des agents s'est tenu le 7 juillet 2023 pour conclure un cycle de 3 réunions précédentes tenues entre décembre 2022 et avril 2023 ayant concerné les « agents en charge d'une mission de contrôle fiscal », les « huissiers et géomètres » et « la sécurité à l'accueil ».

Cette dernière réunion intervenait immédiatement après les dégradations de certains immeubles de services de l'État, lors desquelles au moins 500 agents ont été privés de leurs lieux de travail. Aucun n'a été blessé, mais le choc psychologique a été très fort dans plusieurs endroits (dixit M. Magnant, directeur général adjoint).

En introduction, la DG a rappelé que le but de ce groupe de travail était de tracer des perspectives à relativement court terme :

- la mesure juridique devant permettre d'effectuer les vérifications de comptabilité dans un lieu sécurisé est en cours de finalisation et devrait être diffusée dans le réseau à la rentrée 2023,
- les livraisons de véhicules vont commencer à la fin de l'année et continuer en 2024,
- les formations professionnelles initiale et continue vont être aménagées pour inclure cette notion de sécurité,
- une appli smartphone va être développée pour présenter la marche à suivre en cas de problème.

Quasiment toutes les organisations syndicales (cf la déclaration liminaire de la CGT sur notre site) ont pointé les manques et la lenteur de l'administration, et particulièrement l'insuffisance des mesures proposées.

La CGT Finances Publiques réitère sa demande de création d'un observatoire national interne de sécurité couvrant les événements graves, les violences et les agressions, au sein de la formation spécialisée (remplaçante du CHS-CT) ou pas, pour avoir une structure concrète et pérenne du suivi permettant également d'évoquer les process de travail.

Fiche des documents fournis par la DG pour le groupe de travail – Contrôle fiscal :

Un nouveau modèle d'avis de vérification va être édité, modifiant l'ordre des paragraphes, rappelant que le contribuable doit être respectueux des fonctionnaires du service public (cette précision existant dans la charte du contribuable n'était jamais lue, puisque la charte est désormais dématérialisée) et précisant que la vérification peut se dérouler dans les locaux administratifs, avec possibilité de délégation de signature du directeur local.

GT du 7 juillet 2023 : Sécurité des agents (Suite) :

Pour l'accès au fichier des antécédents judiciaires, la DG n'est pas maître de la décision.

Fiche L'outil numérique de dématérialisation de la fiche de signalement.

L'objectif de l'administration est que cet outil soit disponible fin 2023.

Il réaffirmera le rôle central du référent protection juridique et du chef de service, qui disposeront dans un même outil de l'ensemble de la chaîne de la fiche de signalement.

Chaque agent pourra signaler un fait quand il le voudra et informer ainsi l'assistant de prévention et la direction.

Le suivi et les réponses apportées y apparaîtront, ce qui permettra la tenue d'un tableau de bord.

Les syndicats ont rappelé que la sous-utilisation de la fiche de signalement était due non à la méconnaissance de son existence par les collègues, mais à son traitement par l'ensemble la chaîne hiérarchique. En conséquence, l'appli ne permettra pas par sa seule existence de combler cette défaillance et c'est bien à l'administration de changer de braquet. Il faudra communiquer sur cette application et qu'elle soit très facilement accessible. Il faudra également des réponses concrètes et rapides aux signalements.

La CGT Finances Publiques a rappelé le manque d'assistants de prévention (qui ont déjà beaucoup de travail).

La CGT Finances Publiques a rappelé qu'en 2013, suite à 28 suicides à la DGFIP en 2012, avait été créée la fiche de signalement RPS en 2013. Or, dans le dispositif proposé aujourd'hui, les organisations syndicales sont exclues de la boucle de signalement !

C'est pourtant indispensable, car elles qui font principalement l'accompagnement des agents concernés.

M. Magnant valide cette analyse et la recherche d'une solution pour que les organisations syndicales restent dans le dispositif.

Édito :

Malgré une mobilisation de millions de travailleur(e)s et d'une intersyndicale unie, le gouvernement Macron/Borne a passé en force sa réforme sur les retraites. Promulguée avec empressement pour étouffer la contestation puissante des salariés, elle est une véritable régression sociale. La CGT continuera d'agir dans l'unité la plus large possible pour l'abrogation de cette loi.

Ce qui nous attend au 1er septembre 2023 :
- 2 années de vie volées : recul de l'âge légal d'ouverture des droits à la retraite de 62 à 64 ans pour l'ensemble des salariés du privé comme du public ;
- accélération de la loi dite « TOURAINE » de 2014 qui prévoit en 2027 un allongement de la durée de cotisation à 172 trimestres de cotisation (soit 43 annuités) pour bénéficier d'une retraite à taux plein, dès la génération née en 1965 (cette loi prévoyait en effet un allongement de la durée de cotisation de 42 ans à 43 ans d'ici 2035, à partir de la génération 1973). Les salarié(e)s en « carrière longue » qui avaient cotisé cinq trimestres avant 20 ans et qui peuvent partir aujourd'hui à 60 ans devront désormais travailler deux ans de plus avant de partir en retraite. Le même schéma pour les services actifs des fonctionnaires qui, dans cette situation, devront travailler deux ans de plus ;
- suppression de certains régimes dits « spéciaux », ce qui signifie la fin de leur statut et de la compensation de la pénibilité avec les départs anticipés.
Or, le dernier rapport du COR (conseil d'orientation des retraites) a démontré que les deux années supplémentaires de travail prévues par la réforme des retraites ne permettront pas d'atteindre l'équilibre en 2030.

PHRASE DU MOIS :

«Même sans espoir, la lutte est encore un espoir»

Romain ROLLAND

Ecrivain, Prix Nobel de Littérature



GMBI : LA DIRECTION GÉNÉRALE EST AU COURANT... ET PUIS ?

Depuis de nombreux mois, la CGT Finances Publiques alerte la Direction Générale sur les problématiques liées à la réforme de la sphère foncière et cadastrale.

La seule réponse apportée est une campagne de désinformation en mettant en avant les faibles réussites et en ignorant toutes les retombées dans les services.

Aujourd'hui rien ne va plus, les contribuables ne comprennent pas GMBI et ne s'en emparent pas que ce soit dans sa partie déclaration des occupants, que dans la mise à jour des locaux.

Bilan : des files d'attente interminables et la mise en place en local d'une déclaration papier initialement prévue mais dont les services n'avaient pas vu la couleur.

Pour arriver à ce résultat la DG a empilé les réformes : foncier innovant, suppression de Lascot et mise en place de SURF, transfert des taxes d'urbanisme, mise en place de GESTLOC, GMBI... sans prendre le temps de réellement finaliser les applications ou de faire une étude d'impact sur les services.

La logique de suppression d'emplois prime.

Ces réformes nuisent au service public et dégradent nos conditions de travail.

Aujourd'hui les personnels sont arrivés à saturation tant à cause des flux continus de mails que de la masse des contribuables à recevoir.

Pour la CGT Finances Publiques, la direction générale se doit de protéger ses agents, ce n'est pas à eux de payer l'approximation de la modernisation de notre administration.

Moderniser l'administration OUI! mais en adaptant le temps politique au temps administratif, en pensant la modernisation des outils à long terme et pas dans l'immédiateté.

La CGT Finances Publiques a déposé un droit d'alerte national sur les RPS causés par la déficience de l'applicatif à la DGFIP. Dans de nombreux départements, les sections CGT font de même en ce qui concerne GMBI.